

Assemblée publique

District électoral de Chavigny

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 1^{er} avril 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 29 / 2025 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de créer les zones AER-2320, PEV-2319, RES-2318 ainsi que d'agrandir la zone RES-2108, le tout à même une partie des zones RES-2105 et RES-2104.
- 2 Ce projet de règlement affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 à 9

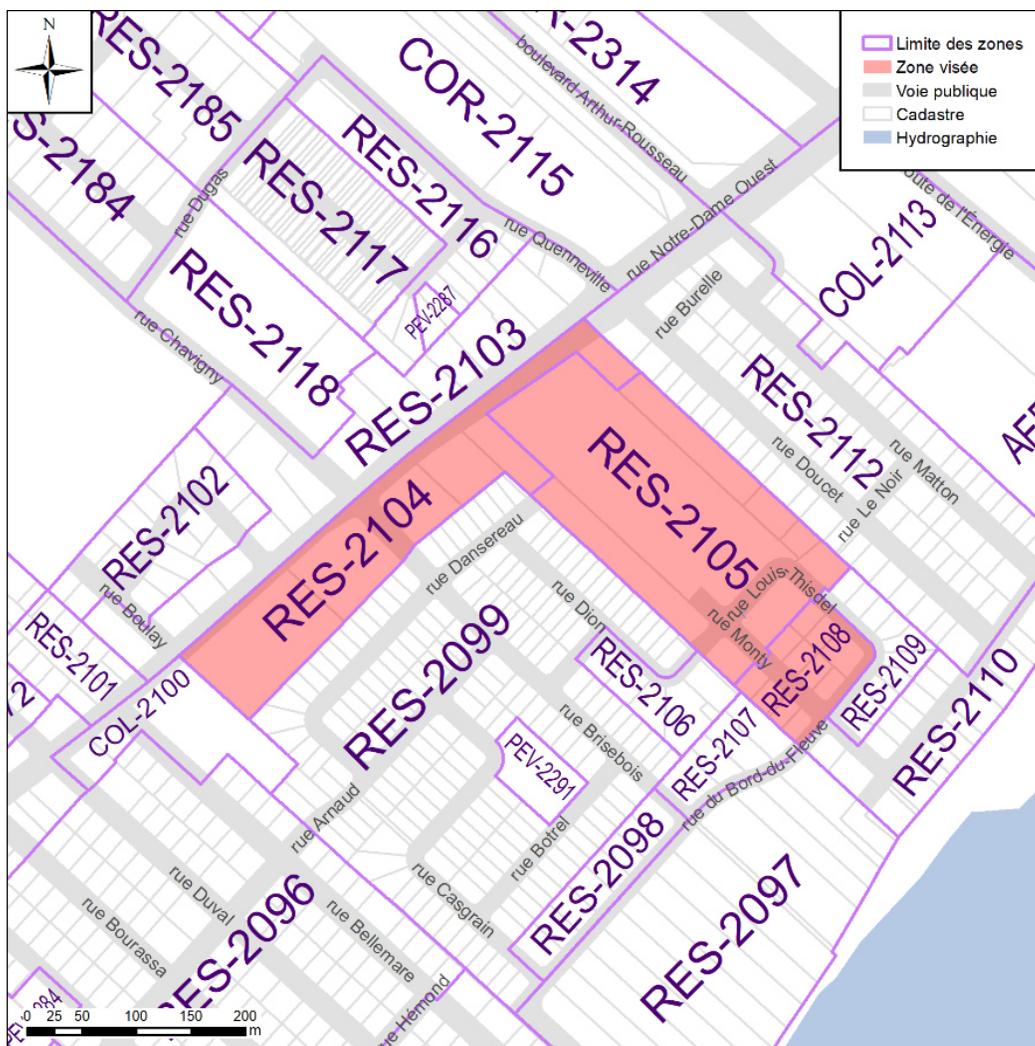
Objet :

- Créer des dispositions spéciales concernant les usages commerciaux en mixité, le nombre de bâtiments par terrain, le nombre maximal d'étages ainsi que la zone tampon;
- Créer une disposition spéciale sur les accès véhiculaires;
- Créer la zone RES-2318 et agrandir la zone RES-2108;
- Créer les zones AER-2320 et PEV-2319;
- Créer les grilles pour les zones RES-2318, PEV-2319 et AER-2320 ainsi que remplacer la grille pour la zone RES-2105.

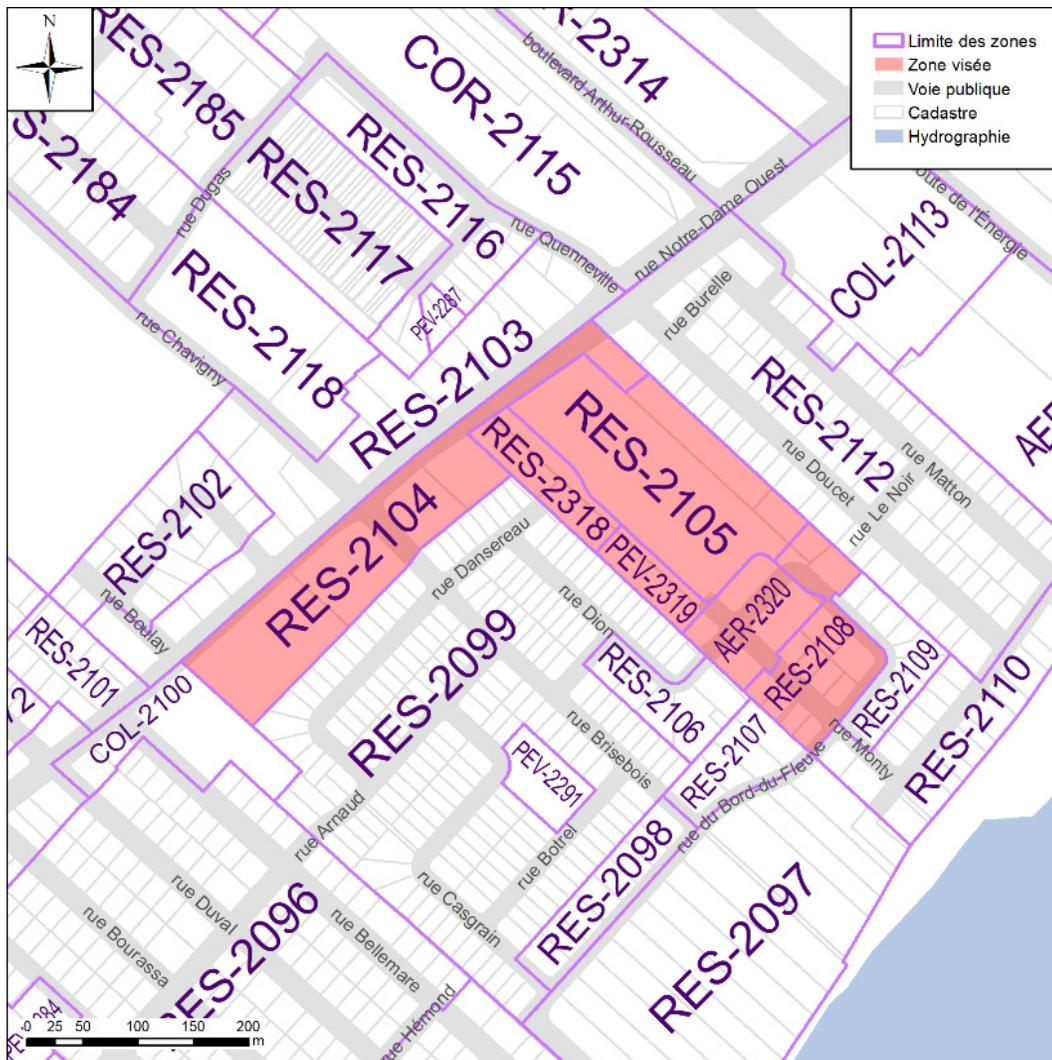
Zones visées :

Zones RES-2104, RES-2105 et RES-2108

Avant la modification règlementaire



Après la modification réglementaire



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le lundi 5 mai 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 29 / 2025 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

Trois-Rivières, ce 4 avril 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002